



322, 8627, 91^e Rue
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
téléphone : 780 468-6440
télécopieur : 780 440-1631

Référence : G-7301

Page 1

Catégorie : PERSONNEL

Objet : RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

Référence(s) juridique(s) :

Autre(s) référence(s) :

Adoptée en 1^{re} lecture : 12 février 2008

Adoptée en 2^e lecture : 11 mars 2008

Adoptée en 3^e lecture : 13 mai 2008

Modifiée le : 25 janvier 2011

Modifiée le : 20 octobre 2015

Énoncé de la politique

Le Conseil scolaire valorise ses employés et cherche à les reconnaître en organisant une soirée pour ceux et celles qui y ont travaillé.

Directives

1. Un employé ayant complété l'équivalent (étp) de cinq (5) années de service avec le Conseil scolaire recevra un cadeau présenté par sa direction d'école ou de service.
2. Tous les deux ans, le Conseil scolaire organisera une soirée de reconnaissance pour les personnes suivantes :
 - Tout conseiller scolaire qui a complété un mandat au sein du Conseil ;
 - Tout employé qui a pris sa retraite officielle de l'enseignement ou de ses fonctions à l'intérieur du Conseil scolaire Centre-Nord ;
 - Tout employé à temps plein ou à temps partiel qui a complété ou aura complété 10-15-20-25-30-35 ans de service au sein du Conseil scolaire Centre-Nord l'année de la remise des prix.
3. Les prix de reconnaissance seront remis lors d'une soirée expressément organisée pour reconnaître les personnes ci-dessus.